



**Livre Blanc**

**ÉDITION 2025**

# **PEA, PER et Assurance- vie : comment choisir la meilleure stratégie patrimoniale ?**

UN DOSSIER COMPLET, RÉALISÉ PAR DES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DE PATRIMOINE



## DANS CE DOSSIER

Aperçu des solutions d'épargne : PER, PEA et assurance-vie	<b>p1</b>
Analyse comparative des supports d'épargne	<b>p4</b>
Adapter sa stratégie d'épargne à son profil d'investisseur	<b>p8</b>
Choisir l'établissement adapté pour vos supports d'épargne	<b>p10</b>
FAQ	<b>p12</b>



## AVERTISSEMENTS

La présente publication concernant le Private Equity est exclusivement destinée à l'information.

Elle appartient intégralement à la société WEELIM, expert en conseils d'investissement et placements performants, enregistrée à l'ORIAS sous le N° 19004224 en tant que C.I.F (Conseiller en Investissement Financier) et Courtier en assurance. Ce document n'a aucune valeur contractuelle, n'est pas une publicité, et ne doit pas être perçu comme un conseil en investissement.

Pour obtenir une analyse personnalisée en fonction de sa situation et de ses objectifs, le lecteur est encouragé à consulter un expert patrimonial de Weelim. Celui-ci pourra fournir tous les documents écrits et les informations réglementaires nécessaires pour une prise de décision éclairée, notamment en ce qui concerne les opportunités et les risques associés à ce type de placement.

Comme pour tout investissement, le PER, le PEA et l'assurance-vie comportent des risques de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis.



## PER, PEA et Assurance-vie

Construire un patrimoine solide commence par le choix des solutions d'épargne adaptées à vos objectifs. En France, trois enveloppes d'épargne se distinguent par leur capacité à optimiser votre fiscalité et à répondre à des besoins variés : l'assurance vie, le Plan d'Épargne en Actions (PEA) et le Plan d'Épargne Retraite (PER). Chacune de ces options présente des avantages spécifiques en termes de durée, de flexibilité et de fiscalité. Ces enveloppes d'épargne vous offrent un accès à une large gamme de placements, tout en bénéficiant d'un cadre fiscal avantageux. L'assurance vie est réputée pour sa polyvalence, le PEA pour ses avantages fiscaux attractifs pour l'investissement en actions, et le PER pour son rôle dans la préparation de la retraite avec une réduction immédiate de l'impôt sur le revenu.

Leur principal avantage ? Leur statut d'enveloppes capitalisantes : vos gains ne sont imposés qu'au moment du retrait. Cela vous permet de réinvestir vos revenus sans friction fiscale, favorisant l'accumulation de capital sur le long terme et renforçant l'effet boule de neige des intérêts composés.

## 1 Aperçu des solutions d'épargne : PER, PEA et assurance-vie

- **Le PER : La solution d'épargne flexible pour préparer votre retraite**

Le Plan d'Épargne Retraite (PER) est un dispositif d'épargne qui **s'inscrit dans une logique de long terme, offrant des avantages fiscaux immédiats** pour inciter les épargnants à se constituer un complément de revenu pour leur retraite. Lancé en 2019, le PER s'est rapidement imposé comme un produit attractif pour les contribuables souhaitant réduire leur imposition tout en se constituant un capital disponible à l'âge de la retraite.

Le PER est structuré en différentes catégories pour répondre aux divers besoins des épargnants. Il comprend le **PER individuel**, accessible à tous les particuliers, et le **PER collectif**, proposé par les entreprises pour leurs salariés. Le PER collectif peut inclure des versements de l'employeur ainsi que de l'intéressement ou de la participation, renforçant ainsi l'épargne salariale. Cette structuration permet de s'adapter aux réalités professionnelles et personnelles de chaque épargnant.

Ce **dispositif est flexible** en termes d'options d'investissement : selon le contrat, il est possible d'investir dans des fonds euros sécurisés, des fonds immobiliers, des fonds en actions, ou d'autres supports. Cette diversité permet aux épargnants d'adapter leur stratégie en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs financiers.

## ● **Le PEA : Un levier fiscal pour valoriser votre capital à long terme**

Le Plan d'Épargne en Actions (PEA) est un dispositif d'épargne conçu pour encourager l'investissement dans les actions françaises et européennes. Il offre un cadre fiscal avantageux pour valoriser le capital sur le long terme et profiter du potentiel de croissance des marchés financiers.

Ce dispositif repose sur une réglementation qui limite les investissements aux actions européennes et se décline en deux types principaux : le PEA classique et le PEA-PME. Le PEA classique permet d'investir jusqu'à 150 000 euros pour une personne seule (ou 300 000 euros pour un couple), tandis que le PEA-PME est spécifiquement destiné à l'investissement dans les petites et moyennes entreprises (PME) européennes. Le plafond de versement pour le PEA-PME est cumulé avec celui du PEA classique, portant ainsi la limite à 225 000 euros pour une personne.

## ● **L'Assurance-vie : Le placement polyvalent pour sécuriser et transmettre votre capital**

L'assurance-vie est l'un des produits d'épargne et d'investissement les plus populaires en France, avec un capital total investi supérieur à 1 900 milliards d'euros. Malgré les fluctuations économiques et l'inflation, elle demeure une solution privilégiée pour la constitution de patrimoine, la préparation de projets à moyen et long terme, ainsi que pour la transmission de capital.

L'assurance-vie se présente sous diverses formes de contrats, offrant une grande flexibilité dans le choix des supports d'investissement. Elle permet de diversifier son portefeuille en investissant dans des fonds en euros, garantissant le capital, ainsi que dans des unités de compte (UC), incluant des fonds d'actions, d'obligations, d'immobilier, ou même des investissements thématiques tels que des fonds ISR (Investissement Socialement Responsable). Cette diversité d'options en fait un outil puissant, permettant aux épargnants d'adapter leur stratégie d'investissement en fonction de leur profil de risque et de leurs objectifs financiers.

De plus, l'assurance-vie offre des avantages fiscaux après 8 ans de détention, avec un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple, sur les gains réalisés. En cas de transmission, l'assurance-vie permet également de bénéficier d'avantages successoraux, avec une exonération de droits de succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire pour les versements effectués avant 70 ans.

## ENCART PUB

Pour plus d'informations, consultez notre guide dédié : [Investir dans les meilleures assurances-vie](#)

## 2 Analyse comparative des support d'épargne

### ● Placements disponibles

**Le PER** offre une gamme de placements diversifiés, incluant des fonds euros sécurisés, des fonds immobiliers, des fonds en actions, et d'autres supports adaptés à votre profil de risque.

**Le PEA** est principalement axé sur l'investissement en actions de sociétés européennes et permet également d'investir dans des parts de fonds communs de placement ainsi que des ETF (Exchange-Traded Funds) éligibles.

**L'assurance-vie** permet d'investir dans des fonds euros garantis, offrant ainsi une sécurité du capital, mais aussi dans des unités de compte (UC), composées de fonds d'actions, d'obligations, d'immobilier et d'autres classes d'actifs.

### ● Fiscalité des supports

**Le PER** offre un avantage fiscal immédiat, puisque les sommes investies sont déductibles des revenus imposables, dans les limites prévues par la loi. Lors des retraits, les versements sont soumis à l'impôt sur le revenu, et les gains sont taxés soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU), soit selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Si l'épargnant choisit la sortie en rente viagère, celle-ci est fiscalisée comme une pension de retraite, avec des prélèvements sociaux partiels.

**Le PEA** bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu après cinq ans, mais les gains restent soumis aux prélèvements sociaux (17,2 %). Si les fonds sont retirés avant cinq ans, la flat tax de 30 % s'applique, sauf exceptions comme l'invalidité ou le licenciement.

**L'assurance-vie** offre une fiscalité avantageuse après huit ans, avec des abattements annuels de 4 600 € pour une personne seule ou de 9 200 € pour un couple. Les gains retirés sont ensuite soumis à une imposition réduite de 7,5 % pour les montants inférieurs à 150 000 € et de 12,8 % au-delà, en plus des prélèvements sociaux. Par ailleurs, l'assurance-vie permet de bénéficier d'avantages successoraux significatifs : les versements effectués avant 70 ans peuvent être exonérés de droits de succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire



## Horizon de placement

- Le **PER** est un produit d'épargne long terme, principalement orienté vers la préparation de la retraite
- Le **PEA**, pour bénéficier d'une exonération fiscale, doit être conservé au minimum cinq ans
- L'**assurance-vie**, quant à elle, offre une grande souplesse et peut s'adapter à des horizons de placement courts, moyens et longs

## Retrait des fonds

- Le **PER** impose un blocage des fonds jusqu'à la retraite, sauf en cas d'événements exceptionnels comme l'invalidité, le décès ou le surendettement
- Le **PEA** permet des retraits après cinq ans, sans impact fiscal, mais avant cette période, des taxes s'appliquent
- L'**assurance-vie** est disponible à tout moment, avec une fiscalité réduite après huit ans

## ● PEA, PER ou assurance vie : Quels objectifs et stratégies pour votre épargne ?

Avant de choisir un support d'investissement, il est essentiel de **définir clairement vos objectifs financiers**, car chaque dispositif d'épargne possède des caractéristiques spécifiques pour répondre à des besoins distincts.

Que vous souhaitiez constituer une épargne de précaution, valoriser votre patrimoine sur le long terme, préparer votre retraite, ou optimiser votre fiscalité, vos objectifs seront déterminants dans votre choix. **Comprendre les avantages et les contraintes de chaque enveloppe** : assurance-vie, Plan d'Épargne en Actions (PEA) et Plan d'Épargne Retraite (PER), vous permettra ainsi d'adopter une stratégie d'épargne parfaitement adaptée à votre situation.

## Tableau comparatif des objectifs d'investissement

OBJECTIFS	PER	PEA	ASSURANCE-VIE
Se constituer une épargne de précaution			X
Valoriser à long terme	X	X	X
Constituer un capital pour un projet spécifique	X		
Préparer sa retraite		X	X
Réduire immédiatement l'impôt sur le revenu		X	
Investir en actions européennes	X		X
Transmettre son de patrimoine optimisée			X
Profiter d'une flexibilité de retrait			X

## Tableau comparatif des supports d'épargne

	PER	PEA	ASSURANCE-VIE
<b>Univers d'investissement</b>	Fonds euro, actions, immobilier, autre	Actions européennes, fonds d'actions	Fonds euro et unités de compte
<b>Plafond des versements</b>	Illimité (mais plafond annuel)	150 000 € (PEA) / 225 000 € (PEA-PME)	Illimité
<b>Retraits</b>	L'argent est bloqué jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de déblocages anticipés	Les retraits sont possibles à tout moment (mais avant 5 ans, cela entraîne la clôture du PEA)	A tout moment

	<p><b>Achat résidence principale</b> : Pas d'avantage fiscal, imposition classique</p> <p><b>Accident de la vie</b> : Seuls les prélèvements sociaux (17,2 %) sur les plus-values</p>	<p><b>Avant 5 ans</b> : Aucun avantage fiscal*</p> <p><b>Après 5 ans</b> : Exonération d'impôt sur le revenu, avec seuls les prélèvements sociaux de 17,2 % appliqués sur les plus-values lors des retraits</p>	<p><b>Avant 8 ans</b> : Aucun avantage fiscal*</p> <p><b>Après 8 ans</b> : Seulement les 17,2 % de prélèvements sociaux**</p>
<b>Déductions fiscales</b>	Oui, dans la limite de votre tranche marginale d'imposition et du plafond annuel	Non	Non
<b>Transmission</b>	Non	Non	Exonération de droits de succession (152 500 € par bénéficiaire avant 70 ans)

\* Lorsqu'il n'y a pas d'avantage fiscal, les revenus sont soumis à 17,2 % de prélèvements sociaux (PS) et 12,8 % d'impôt sur le revenu (IR), ou imposition (sur option) au barème progressif de l'impôt selon la Tranche Marginale d'Imposition (TMI) : 0 %, 11 %, 30 %, 41 % ou 45 %.

\*\* Dans la limite d'un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule et 9 200 € pour un couple marié ou pacsé.



**Envie d'en savoir plus ?**

Rendez-vous sur notre chaîne Youtube :  
Weelim-finance

## 3 Adapter sa stratégie d'épargne à son profil d'investisseur

- **Choix en fonction du profil investisseur**

Selon votre situation personnelle, vos besoins en matière d'épargne peuvent varier. Que vous soyez un jeune actif cherchant à valoriser votre capital, un parent prévoyant les études de ses enfants, un pré-retraité souhaitant optimiser sa fiscalité, ou un retraité préparant la transmission de son patrimoine, chaque phase de la vie nécessite une approche d'épargne différente. Dans cette section, découvrez comment le PEA, l'assurance-vie et le PER peuvent répondre à vos objectifs selon votre profil.

### **Jeune actif (25-35 ans)**

Pour un jeune actif ayant un projet à moyen terme, comme l'achat d'une résidence principale, l'assurance vie avec un fonds en euros peut être appropriée. Elle permet de constituer un apport sans bloquer le capital, tout en bénéficiant d'un rendement supérieur à un compte courant. Par ailleurs, pour ceux qui cherchent une valorisation plus dynamique, combiner l'assurance vie avec des unités de compte ou un PEA peut s'avérer intéressant.

### **Parent qui anticipe les frais d'étude des enfants (35-45 ans)**

Avec un horizon de 5 à 8 ans, l'assurance vie permet une diversification entre fonds euros et unités de compte, adaptée aux besoins futurs d'études. Le PEA peut également être utilisé pour accroître le capital, en complément de l'assurance vie, grâce à une allocation en actions européennes.

### **Actifs en fin de carrière (50 ans et plus)**

Le PER est particulièrement intéressant pour un contribuable en fin de carrière avec une TMI élevée. Les versements effectués sont déductibles, permettant ainsi une réduction d'impôt immédiate. Au moment de la retraite, où le TMI sera probablement plus faible, les retraits seront fiscalisés à un taux moindre, ce qui optimise l'impact fiscal.

### **Retraité préparant sa succession (60 et plus)**

Pour les personnes à la retraite, l'assurance vie demeure un outil privilégié de transmission. En raison de son abattement fiscal à la transmission (152 500 € par bénéficiaire avant 70 ans), elle permet de léguer un capital à ses proches de manière optimisée, réduisant ainsi les droits de succession.

## ● **Stratégie combinée : PER, PEA et assurance-vie**

En réalité, il n'est pas nécessaire de se limiter à une seule de ces enveloppes d'épargne. Bien au contraire, combiner le PEA, le PER et l'assurance vie peut être une stratégie gagnante pour construire un patrimoine diversifié et optimisé sur le plan fiscal. En tirant parti des caractéristiques propres à chaque dispositif, vous pouvez maximiser les avantages fiscaux tout en répondant à différents besoins et horizons d'investissement.

### **Exemple de combinaison optimale**

**Imaginez un épargnant de 40 ans qui souhaite :**

- Préparer sa retraite
- Financer les études de ses enfants dans dix ans
- Et transmettre un patrimoine optimisé fiscalement à ses héritiers

**Une stratégie de combinaison pourrait consister à :**

- Utiliser l'assurance vie pour financer les études de ses enfants, en bénéficiant de la fiscalité avantageuse sur les retraits après huit ans
- Placer une partie de son capital dans un PEA, pour maximiser le potentiel de croissance sur le long terme avec des investissements en actions européennes
- Dédier une partie de ses revenus à des versements réguliers sur un PER, réduisant ainsi son impôt sur le revenu chaque année et se constituant un capital retraite à long terme.

En appliquant cette stratégie de combinaison, notre épargnant peut répondre à ses besoins actuels tout en préparant l'avenir et en optimisant chaque dispositif pour tirer le meilleur parti de leurs avantages respectifs.

- **Stratégie combinée : PER, PEA et assurance-vie**

### **Stratégie combinée : PER, PEA et assurance-vie**

En réalité, il n'est pas nécessaire de se limiter à une seule de ces enveloppes d'épargne. Bien au contraire, combiner le PEA, le PER et l'assurance vie peut être une stratégie gagnante pour construire un patrimoine diversifié et optimisé sur le plan fiscal. En tirant parti des caractéristiques propres à chaque dispositif, vous pouvez maximiser les avantages fiscaux tout en répondant à différents besoins et horizons d'investissement.

## **4 Choisir l'établissement adapté pour vos supports d'épargne**

L'ouverture d'un PER, d'un PEA ou d'une assurance-vie peut se faire auprès de différentes institutions financières, chacune offrant des avantages et des services adaptés à des besoins spécifiques. Selon votre situation et vos objectifs d'investissement, plusieurs options s'offrent à vous.

- **Banques traditionnelles et en ligne**

Si vous privilégiez une gestion centralisée et simple, les banques sont une option classique. Les banques en ligne sont souvent plus compétitives sur les frais de gestion, tandis que les banques traditionnelles offrent un service client plus personnalisé, bien que les frais puissent être plus élevés.

- **Courtiers en ligne**

Pour les investisseurs autonomes, les courtiers en ligne sont une solution intéressante. Ils proposent des PEA et des assurances-vie à des frais attractifs et offrent des outils performants pour suivre vos investissements. Cependant, ils conviennent mieux à ceux qui souhaitent une gestion indépendante.

## ● Sociétés d'assurances

Les sociétés d'assurances sont bien adaptées pour les personnes souhaitant diversifier leur portefeuille d'investissement et bénéficier d'une expertise sur la transmission de patrimoine et la planification fiscale. Toutefois, elles peuvent être plus coûteuses en termes de frais de gestion par rapport à d'autres options.

## ● Conseillers en gestion de patrimoine

Si vous recherchez un accompagnement personnalisé et une expertise sur mesure, les CGP sont l'option idéale. Ils vous aident à ouvrir un PER, un PEA ou une assurance-vie et à optimiser votre stratégie d'investissement en fonction de vos objectifs financiers, fiscaux et patrimoniaux. Leur service offre une analyse approfondie de votre situation pour vous guider dans le choix des meilleures solutions d'épargne, en tenant compte de vos priorités à court et long terme.

Le choix de l'institution dépend de vos besoins : un service plus accessible et rapide avec les banques et courtiers en ligne, ou un accompagnement stratégique de qualité avec les CGP pour maximiser l'optimisation fiscale et patrimoniale

**Jérémy Orféo**

CEO - Weelime



## Besoin de conseils ?

Réservez dès maintenant votre appel visio avec l'un de nos experts.

# 5 FAQ

## ● **Puis-je cumuler PEA, PER et assurance-vie ?**

Oui, ces supports sont complémentaires et peuvent être utilisés ensemble pour diversifier vos investissements, optimiser votre fiscalité et répondre à différents objectifs (retraite, transmission, valorisation à long terme).

## ● **Quelles sont les pénalités si je retire mes fonds d'un PER avant la retraite ?**

Le PER est bloqué jusqu'à la retraite sauf cas exceptionnels (invalidité, décès, surendettement). En dehors de ces cas, un retrait entraîne la perte de l'avantage fiscal initial et une taxation des sommes retirées selon votre tranche marginale d'imposition (TMI).

## ● **À partir de quelle tranche d'imposition est-ce pertinent d'ouvrir un PER ?**

Le PER est particulièrement avantageux à partir d'une TMI de 30 % ou plus, car la déduction fiscale des versements offre un fort effet de levier.

## ● **Quels sont les plafonds des versements sur un PEA ?**

150 000 € pour un PEA classique et 225 000 € si vous cumulez un PEA classique et un PEA-PME.

## ● **Peut-on investir dans des ETF avec un PEA ?**

Oui, les ETF éligibles au PEA doivent investir majoritairement dans des actions d'entreprises européennes.



### ● **Quels sont les frais associés à une assurance vie ?**

Les frais incluent généralement :

- Frais sur versements (0 à 5 % selon les contrats)
- Frais de gestion (0,60 % à 1,5 % par an)
- Frais sur unités de compte (variables selon les supports)
- Éventuellement, frais d'arbitrage pour modifier l'allocation des investissements

### ● **Comment fonctionne la fiscalité sur les retraits d'assurance vie avant huit ans ?**

Les gains retirés avant huit ans sont soumis à la flat tax (30 %, incluant 12,8 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux) ou au barème progressif de l'impôt sur le revenu, selon votre choix.

### ● **Un PER est-il adapté si je suis proche de la retraite ?**

Oui, si vous êtes dans une tranche d'imposition élevée, car la déduction fiscale peut compenser la durée courte d'épargne. Cependant, la fiscalité à la sortie doit être bien anticipée.

### ● **Quels supports d'investissement sont disponibles dans une assurance vie ?**

Les supports d'investissement disponibles dans une assurance vie incluent les fonds euros, offrant un capital garanti, et les unités de compte, permettant d'investir dans des actions, obligations, immobilier ou fonds diversifiés.

### ● **Quelle est la fiscalité successorale d'un PEA ?**

Le PEA est soumis à la fiscalité successorale classique : les fonds sont intégrés dans l'actif successoral et taxés selon le barème des droits de succession applicable, sans avantage spécifique.

Vous l'aurez compris, le choix entre le PEA, le PER, et l'assurance vie dépend de votre profil, de vos objectifs financiers, et de votre horizon d'investissement. Chacun de ces dispositifs présente des avantages spécifiques qui, bien utilisés, peuvent maximiser la valorisation de votre patrimoine tout en réduisant votre charge fiscale.

Chez Weelim, nous comprenons que chaque situation est unique, c'est pourquoi notre équipe de conseillers est là pour vous accompagner dans la gestion de votre patrimoine en vous aidant à structurer vos investissements et à choisir les enveloppes les plus adaptées à vos besoins.

## Pourquoi Weelim ?



**+ de 100 M €**

DE FONDS  
CONSEILLÉS



**+ de 10 ans**

D'EXPÉRIENCE

## Un accompagnement en plusieurs étapes



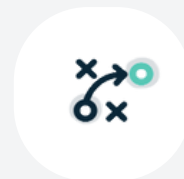
**1**

**L'univers  
d'investissement**  
À FORTE VALEUR AJOUTÉE



**2**

**Un accès privilégié**  
AUX MEILLEURES SOCIÉTÉS  
DE GESTION



**3**

**Un espace de  
suivi**  
POUR VOS INVESTISSEMENTS



# Rejoignez le Club Weelim

Recevez en avant-première nos opportunités exclusives, selon vos critères de sélection, pour construire un portefeuille sur-mesure.

UN DOSSIER COMPLET, RÉALISÉ PAR DES PROFESSIONNELS DE LA GESTION DE PATRIMOINE

**weelim.**

LIVRE BLANC PER, PEA et ASSURANCE-VIE

# weelim.

SASU au capital de 10 500 euros inscrite au RCS de Bordeaux.

SIREN 850 568 221. APE 7022Z. TVA FR74850568221.

ORIAS 19004224 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

Conseiller en Investissements Financiers. Courtier d'assurance.

Membre de la CNCGP. RCP MMA IARD 118.263.166

---

**weelim.**

LIVRE BLANC PER, PEA et ASSRANCE-VIE